COMMUNE DE HAGETMAU

Mairie de Hagetmau
50 allée de Turré
40700 Hagetmau

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Aménagement de la place de la République

Règlement de la consultation

Date et heure limites de remise des offres : 27 novembre 2026 à 12h

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché de travaux pour l'aménagement de la place de la République
	Mode de passation	Procédure adaptée
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement n'est imposée
	Variantes	Autorisées
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Durée globale de 16 mois. Délais d'exécution définis par lot.
	Négociation	Possible

Sommaire

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Conduite d'opération 5
3.2 - Maîtrise d'œuvre 5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Présentation des variantes 10
6.3 - Visites sur site 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
9 - Renseignements complémentaires 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'aménagement de la place de la République à Hagetmau.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
00	Généralités
01	Voies et réseaux divers
02	Plantations
03	Fontainerie

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Il est obligatoire pour tous les candidats de prendre en compte le lot 0 dans leur réponse.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211360-0	Travaux de construction d'ouvrages de développement urbain

Lot(s)	Code principal	Description
00	45211360-0	Travaux de construction d'ouvrages de développement urbain
01	45233260-9 45233140-2 45233200-1	Travaux de construction de voies piétonnes Travaux routiers Travaux de revêtement divers
02	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
03	45240000-1	Travaux de construction d'ouvrages hydrauliques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées.
La réponse à la solution de base est obligatoire, les variantes sont autorisées à condition :
- qu'elles concourent à une optimisation financière de l'offre
- et tant qu'elles n'impliquent pas de modification sur d'autres lots
- et tant qu'elles ne modifient pas l'aspect architectural ou esthétique de l'ouvrage.

Modalités de présentation des variantes :
En tout état de cause, les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).
La proposition de variante(s) sera présentée dans un acte d'engagement distinct de celui de l'acte d'engagement de la solution de base sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante(s).
Les variantes proposées devront faire l'objet d'un devis descriptif et estimatif détaillé.
Si le candidat présente plusieurs variantes, chaque variante devra être clairement identifiée et répondre aux modalités de présentation définies.
Ils indiqueront, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base : les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître d'œuvre.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement composé de :

Dénomination sociale : A+R Paysages SIRET : 79229718600027 Code APE 71.11Z N° TVA intracommunautaire : FR78792297186 Adresse : 76 COURS DE LUZE 33300 BORDEAUX
Dénomination sociale : AUIGE SIRET : 34218826500066 Code APE 71.12A N° TVA intracommunautaire : FR33342188265 Adresse : 57 RUE DU PORT 33260 LA TESTE-DE-BUCH
Dénomination sociale : LES ARCHITECTES ANONYMES SIRET : 49788799200020 Code APE 71.11Z N° TVA intracommunautaire : FR79497887992 Adresse : 39 AVENUE DE LA MARNE 64200 BIARRITZ
Dénomination sociale : ADEMA SIRET : 75100697400024 Code APE 71.12B N° TVA intracommunautaire : FR91751006974 Adresse : 25 RUE MAURICE UTRILLO 33140 VILLENAVE-D'ORNON
Dénomination sociale : BLD WATERDESIGN SIRET : 50493187400029 Code APE 71.12B N° TVA intracommunautaire : FR81504931874 Adresse : 2 RESIDENCE DE LA CHAPELLE 78990 ELANCOURT

Dénomination :QUARTIERS LUMIERES

SIRET : 49878359600055 Code APE : 74.90B

N° TVA intracommunautaire : FR88498783596

Adresse : 10 AVENUE EDOUARD HERRIOT 31320 CASTANET-TOLOSAN

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Pour les ouvrages concernés, une mission de contrôle technique sera confiée à une entreprise désignée avant attribution du marché.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par un coordonnateur SPS. Il sera désigné avant attribution du marché.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au Cahier des clauses administratives particulières et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot ;
- Les pièces graphiques ;
- L'attestation de visite
- Le planning prévisionnel
- Les études de sol
- Les rapports de détection de réseaux et ITV
- Les plans de géomètre

Il est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de marchés publics : **https://demat-ampa.fr**

Aucune demande d'envoi du DCE n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la **situation juridique de l'entreprise** :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la **capacité économique et financière de l'entreprise** :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

L'entreprise devra prouver ses capacités d'exécution des ouvrages par tout moyen (qualification, chiffre d'affaires, agrément, références…).

Renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise** :

Libellés
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique

que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE)
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du lot concerné
Le mémoire technique pour l'exécution du contrat
La notice descriptive des mesures prises visant à la protection de l'environnement et à la réalisation d'un chantier à faibles nuisances
Références similaires
L'attestation de visite de site datée et signée

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le CCAP, le CCTP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Précisions relatives au mémoire technique :

Le mémoire technique devra être globalisé (un seul document intitulé Mémoire technique) et ordonné selon les titres et leurs sous-titres mentionnés ci-dessous ; les renseignements qui seront précisés hors mémoire technique ne seront pas pris en compte.

- Une note de synthèse de « compréhension de projet » (6 pages maximum) : Cette note rappellera les enjeux, les objectifs et le mode opératoire de réalisation du projet. Cette note a pour objectif de vérifier si le candidat a correctement appréhendé le projet dans son ensemble, les tâches qui lui sont demandées, ainsi que les interfaces à appréhender avec les autres lots et/ou concessionnaires. Cette note pourra contenir le cas échéant, des remarques du candidat sur le contenu du dossier.

- Une note méthodologique « technique » (15 pages maximum – hors CV) : Elle explicitera clairement et simplement les moyens humains et techniques, leur organisation et la méthode de réalisation des travaux, que le candidat mettra en œuvre pour mener à bien le projet (découpage et organisation des tâches, descriptions des équipes et de leurs tâches associées, composition des ateliers de travail,…). Le candidat présentera notamment les CV du conducteur de travaux référent, et du chef de chantier. L'entreprise devra préciser dans son offre le nom des sous-traitants envisagés

- Provenance et/ou marques des principales fournitures et/ou matériaux mis en œuvre
 Un cahier comprenant les fiches techniques ou autres documents techniques, nécessaires à la justification de son offre, ainsi que la (ou les) note(s) technique(s) de pré-dimensionnement qu'il souhaite préciser :
 Pour l'appréciation des offres, les entreprises devront obligatoirement joindre au minimum la liste des fournisseurs et les fiches techniques.

Précisions relatives à la notice descriptive des mesures prises visant à la protection de l'environnement et à la réalisation d'un chantier à faibles nuisances :

5 pages maximum

La notice devra être adaptée, spécifique au chantier. Elle sera claire et synthétique. Elle indiquera notamment les dispositions prévues dans l'offre pour réaliser le chantier en respect de l'environnement conformément à la réglementation en vigueur.

Précisions relatives aux références similaires :

Toute proposition devra faire l'objet d'un envoi d'images de référence.

Une proposition pourra être rejetée si le candidat n'a pas envoyé d'images de référence.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour tous les lots. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

En cas de candidature en groupement de commande, c'est au mandataire d'assurer la visite des sites.

Les visites de site auront lieu le 10 novembre à 9h et le 13 novembre à 9h.

Pour pouvoir participer, une prise de rendez-vous est obligatoire. La prise de rendez-vous se fait auprès de Mme BEAUMONT DE SOUZA à l'adresse courriel suivante : developpement.technique@hagetmau.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr
Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence

de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique	35 %
3- Respect des délais et gestion du chantier	20%
4- Performance environnementale du chantier	5%

Précisions quant aux attendus :

Valeur technique

La note totale de la valeur technique obtenue sera à 2 décimales.

Le mémoire technique devra être globalisé (un seul document intitulé Mémoire technique) et ordonné selon les titres et leurs sous-titres mentionnés ci-dessous ; les renseignements qui seront précisés hors mémoire technique ne seront pas pris en compte.

Une décote de 20 % pour chaque sous-critère sera appliquée si la condition du nombre de pages maximum n'est pas respectée.

1. Une note de synthèse de « compréhension de projet » (6 pages maximum) : Cette note rappellera les enjeux, les objectifs et le mode opératoire de réalisation du projet. Cette note a pour objectif de vérifier si le candidat a correctement appréhendé le projet dans son ensemble, les tâches qui lui sont demandées, ainsi que les interfaces à appréhender avec les autres lots et/ou concessionnaires. Cette note pourra contenir le cas échéant, des remarques du candidat sur le contenu du dossier.

2. Une note méthodologique « technique » (15 pages maximum – hors CV) : Elle explicitera clairement et simplement les moyens humains et techniques, leur organisation et la méthode de réalisation des travaux, que le candidat mettra en œuvre pour mener à bien le projet (découpage et organisation des tâches, descriptions des équipes et de leurs tâches associées, composition des ateliers de travail,…). Le candidat présentera notamment les CV du conducteur de travaux référent, et du chef de chantier. L'entreprise devra préciser dans son offre le nom des sous-traitants envisagés.

3. Provenance et/ou marques des principales fournitures et/ou matériaux mis en œuvre. Un cahier comprenant les fiches techniques ou autres documents techniques, nécessaires à la justification de son offre, ainsi que la (ou les) note(s) technique(s) de pré-dimensionnement qu'il souhaite préciser. Pour l'appréciation des offres, les entreprises devront obligatoirement joindre au minimum la liste des fournisseurs et les fiches techniques.

Seront particulièrement pris en compte :

- Moyens mis en œuvre (matériels et humains)
- Méthodologie et organisation
- Décomposition des tâches
- Propreté et tenue générale du chantier
- Documentation et fiches techniques
- Qualité de présentation du dossier technique
- Exemples de réalisations

Respect des délais et gestion du chantier

Délais par tache significative d'exécution en lien avec les effectifs envisagés permettant de respecter le délai du planning prévisionnel DCE.
Projet en site occupé : Moyens mis en œuvre pour respecter le phasage des travaux, l'accès aux riverains et commerces présents sur la place (piétons, livraisons,…), la bonne circulation des voiries et l'accès aux stationnements provisoires et définitifs.
Des optimisations du planning et de l'organisation du chantier par phases proposé seront valorisées dans la notation.

Performance environnementale du chantier

Est attendue une notice descriptive des mesures prises visant à la protection de l'environnement et à la réalisation d'un chantier à faibles nuisances (5 pages maximum) : La notice devra être adaptée, spécifique au chantier. Elle sera claire et synthétique. Elle indiquera notamment les dispositions prévues dans l'offre pour réaliser le chantier en respect de l'environnement conformément à la réglementation en vigueur.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats les mieux classés par lot. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur tous les aspects technico-économiques de l'offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Pau
Villa Noulibos - 50 cours Lyautey
CS50543 | 64010 PAU Cedex
Téléphone : 05 59 84 94 40
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- **Référé pré-contractuel** prévu aux articles L.551-1 à L551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- **Référé contractuel** prévu aux articles 551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- **Recours pour excès de pouvoir** contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- **Recours de pleine juridiction** ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Pau susmentionné.